

Mesdames et Messieurs les journalistes

Distingués invités

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout vous remercier au nom de Son Excellence Monsieur **Henri DJOMBO**, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable pour avoir répondu à notre invitation à prendre part à la formation sur le processus FLEGT aux médias.

Je voudrais particulièrement remercier les membres du Groupe de communication FLEGT pour cette initiative heureuse, car ne dit-on pas qu'il faut « mieux s'informer pour mieux communiquer ».

Mesdames et Messieurs,

La forêt représente de nos jours un enjeu mondial et sa gestion est soumise à des obligations qui dépassent les limites territoriales des Etats ; son exploitation doit garantir sa pérennité et concilier les besoins du développement avec les exigences de la conservation des écosystèmes.

Le plan d'action FLEGT, initié en 2003, qui vise la lutte contre l'exploitation illégale des forêts, répond bel et bien à la préoccupation de la communauté internationale exprimée lors des conférences ministérielles de Bali en 2001 et de Yaoundé en 2003 sur les coupes illégales des bois, au cours de ces réunions, la contribution du Congo a été très significative.

L'adhésion volontaire du Congo au processus « Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux, en sigle FLEGT, concrétise ainsi les efforts entrepris ces dernières années en matière de gestion durable des forêts et permet le développement d'un commerce légal et profitable entre la République du Congo et l'Union Européenne.

Mesdames et Messieurs,

Commencé en juillet 2008, le processus de négociation de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre la République du Congo et l'Union Européenne est arrivé à son terme le 17 mai 2010 par la signature dudit accord.